



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 21 décembre 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 15 décembre 2017

Publié le 22 décembre 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 11

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Sandrine RICHARD
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Patrick CHAPUIS	M. Denis HAMEAU	M. Guillaume RUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	M. Nicolas BOURNY	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	M. Jean DUBUET
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	Mme Chantal TROUWBORST	M. Gaston FOUCHERES
Mme Danielle JUBAN	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Céline TONOT
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Philippe MOREL
M. Patrick MOREAU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. François HELIE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUT
M. Charles ROZOY	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Jean-Yves PIAN	M. Jean ESMONIN	Mme Anne-Sophie GIRARDEAU.

Membres absents :

M. Dominique GRIMPRET	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Christophe BERTHIER
M. Didier MARTIN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Édouard CAVIN	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
Mme Lydie CHAMPION	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD
	M. Adrien GUENE pouvoir à M. Jean-Philippe MOREL
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Syndicat Mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic - Avance de trésorerie 2018 - Convention

Le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic (SMADL), créé à l'initiative du Grand Dijon, devenu depuis Dijon Métropole, et de la Région Bourgogne Franche-Comté, a pour but de développer et de pérenniser l'activité aéroportuaire ainsi que les activités connexes de l'aéroport de Dijon-Longvic.

À ce titre, pour la bonne exécution de sa mission, le SMADL doit poursuivre, en 2018 et les années suivantes, la réalisation des différents investissements inscrits dans le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) et relatifs notamment (liste non exhaustive) :

- au renouvellement du système de balisage de l'aéroport, pour un coût initialement estimé à 1,920 M€ hors taxes entre 2017 et 2019, mais qui devrait s'avérer inférieur à cette estimation, au vu des consultations actuellement en cours (fiche action 1.3. du CRSD) ;
- à la modernisation de la porte du hangar HM2, pour un montant maximal estimé à 80 000 € hors taxes (fiche action 1.4. du CRSD).

L'année 2018 verra également la finalisation du programme de travaux engagés en 2016 et 2017 au titre des fiches-actions 1.1. et 1.2. du CRSD, et concernant essentiellement l'achèvement des travaux d'alimentation électrique et de sécurisation diverses des installations aéroportuaires.

Pour faciliter l'articulation entre, d'une part les décaissements de fonds liés au règlement des entreprises qui auront en charge la préparation et la réalisation des travaux susvisés et, d'autre part, le rythme de récupération par le SMADL de la TVA correspondante et le versement des participations financières émanant de Dijon Métropole, de la Région Bourgogne Franche-Comté et de l'État dans le cadre du CRSD, il est proposé que Dijon Métropole consente au SMADL une avance de trésorerie sans intérêts d'un montant de 400 000 € maximum, remboursable dès que la situation de trésorerie du SMADL le permettra.

Il est précisé que les crédits nécessaires au versement de cette avance de 400 000 € sont inscrits au budget primitif 2018 de Dijon Métropole.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'accorder** une avance de trésorerie sans intérêts de 400 000 € maximum au profit du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic ;
- **de dire** que cette avance sera remboursée à Dijon Métropole dès que la situation de trésorerie du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic le permettra, en particulier à l'occasion de l'encaissement par celui-ci des participations financières attendues de la part de Dijon Métropole, de la Région Bourgogne Franche-Comté et de l'État au titre du Contrat de Redynamisation du Site de Défense ;
- **d'approuver** le projet de convention, joint à la délibération, entre Dijon Métropole et le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic, précisant les modalités de versement et de remboursement de l'avance de trésorerie, et d'autoriser Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention définitive ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 74

CONTRE : 0

DONT 11 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0